Assemblée de la Commission communautaire française

ASSEMBLEE
BRUXELLES

29 novembre 2002

SESSION ORDINAIRE 2002-2003

PROPOSITION DE RESOLUTION

visant à garantir le maintien du site Reyers comme centre de production bruxellois de la RTBF, la pérennité d'une information bruxelloise de proximité sur les antennes radio de la RTBF et l'intégration du service des sports au sein de la rédaction de l'information

déposée par

Mme Caroline PERSOONS, MM. Mahfoudh ROMDHANI,
et Marc COOLS

DEVELOPPEMENTS

Le plan Magellan vise à transformer durablement la RTBF pour l'inscrire dans le paysage audiovisuel de demain et pour réussir à allier efficacement valeurs de service public et principes de saine gestion financière, sociale et administrative.

Ce plan est issu des réflexions, études et contacts qui ont été entamés ces derniers mois par les équipes de directions, les acteurs de terrain de la RTBF et les responsables politiques de la Communauté française. Ce travail est essentiel tant au niveau de la stratégie globale de la RTBF qu'au niveau social et financier et relève de la seule compétence de la Communauté.

La RTBF est la radio et la télévision de service public de tous les francophones de ce pays. Elle constitue un ciment culturel, social, sportif, éducatif, politique entre la Wallonie et Bruxelles.

Comme responsables politiques de la Commission communautaire française, nous nous réjouissons du dynamisme et de la volonté d'efficacité que comporte le plan Magellan.

Pour le développement de Bruxelles ainsi que sa cohésion culturelle et sociale, le service public de radio télévision est essentiel.

Cependant, dans la partie opérationnelle du plan, certains points peuvent avoir des répercussions directes et importantes pour Bruxelles en termes culturels, sociaux, économiques et urbanistiques.

Le 26 novembre dernier, la commission régionale de Bruxelles de la RTBF précisait que :

« une étroite cohésion entre tous les Francophones du pays est indispensable au développement harmonieux de la langue et de la culture française en Communauté Wallonie-Bruxelles. Bruxelles, métropole majoritairement francophone, capitale de l'Europe des 25, siège de plus de 1.200 organisations internationales et premier centre de presse international dans le monde, un territoire où sont installés d'innombrables ambassades et délégations étrangères, est accueillante à toutes et à tous, quelles que soient leur origine, leur culture et leur religion. Ces réalités font de la Région de Bruxelles-Capitale, en ce compris ses hinterlands culturel et économique, une région que tous doivent pouvoir connaître et reconnaître.

Pour ces motifs, la RTBF se doit d'être très présente et particulièrement active à Bruxelles. La RTBF à Bruxelles doit pouvoir disposer des moyens nécessaires et d'un site de production audio-visuel visible et performant. L'information comme les productions audio-visuelles sont essentielles pour l'essor de Bruxelles et des Bruxellois ».

C'est pourquoi, sans entrer nullement dans un débat sur le plan Magellan et l'avenir de la RTBF, il nous semble important d'insister, comme Bruxellois francophones, sur certains points à savoir l'importance du site Reyers de la RTBF, d'une information bruxelloise de proximité dans les antennes radio de la RTBF et le maintien du service des sports au sein de la rédaction de l'information.

Caroline PERSOONS
Mahfoudh ROMDHANI
Marc COOLS

PROPOSITION DE RESOLUTION

visant à garantir le maintien du site de Reyers comme centre de production bruxellois de la RTBF, la pérennité d'une information bruxelloise de proximité sur les antennes radio de la RTBF et l'intégration du service des sports au sein de la rédaction de l'information

---

Vu le plan Magellan visant à restructurer et refinancer la RTBF;

considérant d'une part que l'une des hypothèses relatives au financement du plan Magellan inclut explicitement la vente du site de Reyers;

considérant la possibilité que la Communauté flamande se porte acquéreur du site de Reyers au profit de la VRT;

considérant la position géographique intéressante du site en termes d'accessibilité, notamment sur la route de l'aéroport;

considérant également la présence de nombreuses institutions européennes et internationales à Bruxelles et le développement prévu dans le plan Magellan, pour cette même raison, d'une nouvelle chaîne de télévision entièrement dédiée à l'information;

considérant la possibilité que les institutions européennes souhaitent disposer à terme de relais importants de communication audiovisuelle;

considérant la probabilité que la VRT soit seule, alors, à pouvoir proposer des studios adaptés aux exigences européennes et que l'image francophone de Bruxelles soit partiellement anéantie de cette manière;

considérant que le maintien du site de Reyers comme centre de production de la RTBF nécessiterait d'importants investissements de rénovation mais que l'achat d'une nouvelle infrastructure serait également une opération coûteuse;

considérant d'autre part que le plan Magellan de la RTBF prévoit la fusion des chaînes radio Bruxelles-Capitale et Fréquence Wallonie et leur transformation en une chaîne d'affiliation communautaire;

considérant que cette nouvelle chaîne s'installerait à Mons;

considérant, en troisième lieu, que le traitement de l'information sportive, analytique et documentée, est comparable à celui de l'information en général;

considérant que les collaborations entre les unités de rédaction sportive et d'information se sont toujours déroulées, à l'occasion des grands évènements, dans un souci de cohérence éditoriale;

considérant que le travail des journalistes sportifs de la RTBF se décline sur le mode opérationnel de l'information et non du divertissement;

considérant les synergies qui se sont développées entre les rédactions sportives de l'information en termes de personnel, planification et moyens de diffusion notamment, et les économies d'échelle qui en découlent;

considérant enfin les contacts fréquents du service sportif de la RTBF avec d'autres chaînes de télévision localisées à Bruxelles et le recours régulier aux archives de ces télévisions;

l'Assemblée de la Commission communautaire française demande que :

– le Collège de la Commission communautaire française intervienne auprès des autorités de la Communauté française et de la Région bruxelloise afin de contribuer à mettre en œuvre les moyens nécessaires au maintien et au fonctionnement du site de Reyers comme centre de production bruxellois de la RTBF;

– une information régionale bruxelloise et une animation socioculturelle de proximité continuent d'être assurées au moyen de décrochages régionaux à l'intention des Bruxellois;

– le service des sports de la RTBF soit intégré à l'unité des programmes d'information et, par conséquent, localisé à Bruxelles;

– le Collège de la Commission communautaire française intervienne en ce sens auprès des autorités compétentes de la Communauté française.

Caroline PERSOONS
Mahfoudh ROMDHANI
Marc COOLS

1202/1371
I.P.M. COLOR PRINTING
☎ 02/218.68.00